

PARQUET DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS

Paris, le 9 février 2024

Communiqué de presse de la procureure de la République

Le parquet de Paris annonce le défèrement de dix personnes le 8 février 2023, à l'issue d'une opération conduite à travers la France, portant sur le **démantèlement d'un groupe Telegram proposant la vente de « sextapes » d'adolescents**. Deux d'entre elles seront jugées pour l'infraction d'administration de plateforme en ligne pour permettre la cession de produits illicites, et toutes seront jugées pour diffusion et détention en bande organisée d'images de mineurs présentant un caractère pornographique en utilisant un réseau de communication électronique.

Les enquêteurs du ComCyberGend avaient reçu un signalement le 15 mars 2023 portant sur la diffusion de vidéos à caractère pédopornographique. **Leur enquête permis d'identifier des mis en cause en dépit de leur utilisation de pseudonymes et de l'utilisation d'un réseau crypté**. Parmi les personnes interpellées, certaines sont soupçonnées d'être les administrateurs et gérants de la plateforme. Au moins 15 000 images illicites ont été découvertes, et il ressort des investigations que le bénéfice tiré de ce trafic est évalué à plus de 50 000 euros, dont une partie a pu être saisie en cryptomonnaie.

Cette opération est **l'occasion de rappeler que les mineurs sont particulièrement exposés à la diffusion de leur image sur internet**. Si l'enregistrement de celles-ci est parfois fait avec leur consentement dans un cadre intime, les phénomènes de « revenge porn » et l'appât du gain entraînent leur revente à des utilisateurs voire des réseaux de pédocriminels, par des intermédiaires parfois très jeunes.

Laure BECCUAU, Procureure de la République

Contact presse : 06 07 18 42 28
scom.parquet.tj-paris@justice.fr